

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 124

20 janvier 2009

SOMMAIRE

AAA Penbel Soc S.à r.l.	5943	Mathgen S.à r.l.	5948
Ährelux S.à r.l.	5921	Medel Invest S.A.	5946
Altitude Seven S.A.	5947	Methods S.A.	5913
Apex Insurance Holdings LLC Luxembourg S.C.A.	5916	Morgane Investissements	5912
Assolux S.à r.l.	5944	MSEOF Luxury S.à r.l.	5948
Atrilux S.A.	5922	Natiris S.A.	5943
BlueBirds Participations S.A.	5906	Natiris S.A.	5943
Cafénoir Worldwide S.A.	5922	Nopson G.m.b.H.	5948
"COGINPAR" Compagnie Générale d'Investissements et de Participations	5906	Pollux S.A.	5939
Co-Investor (Lux) Beteiligungs-Gesellschaft	5944	Raisa Investments S.A.	5952
COPARGI S.A. (Compagnie de Participations et de Gestion Immobilière S.A.) ...	5921	Road Runner S.à r.l.	5945
Corton Meyney S.A.	5947	Ronchello S.A.	5921
Da Vinci	5906	SDM S.à r.l.	5940
Echotec S.à r.l.	5948	Seaside Investment S.A.	5952
Eureka Travel S.A.	5932	Smat's	5940
Faucon Industries S.A.	5924	S.M. International S.à r.l.	5913
FIDUCIAIRE A.C.I. S.A., Fiduciaire des artisans, commerçants et industriels	5949	Sobedal S.A.	5940
Financial London Group S.à r.l.	5942	Sources Immo S.A.	5921
Finanziaria Internazionale Luxembourg S.A.	5939	Standard Software and Firmware Services S.A.	5947
Gai Mattiolo S.A.	5939	State Street Bank Luxembourg S.A.	5933
Gamma S.A.	5945	Syngenta Luxembourg Finance (#2) S.à r.l.	5929
Gamma S.A.	5946	Syngenta Participations AG & Co. SNC	5949
German Retail Property Luxco S.à r.l. ...	5908	Taxander Holding S.A.	5946
Gottschol Alcuilux S.A.	5941	Tempura S.A.	5942
Haines Invest S.A.	5908	Thorn Finance S.A.	5907
Harvest Investment Fund	5947	TIAA Lux 8 S.à r.l.	5926
Hexagone S.à r.l.	5923	Toolux Sanding S.A.	5936
IQ Solutions S. à r.l.	5945	Travel Tourism Investments S.A.	5908
ISI Holding SA	5908	Triclinium AG	5932
Lybra Holding S.A.	5925	Vatel S.A.	5932
Mandour Holding S.A.	5906	Vestris S.A.	5944
Martesa Invest S.A.	5907	Viable Holding S.A.	5945
		Winward International S.A.	5943

Da Vinci, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4138 Esch-sur-Alzette, 4, place de l'Hôtel de Ville.
R.C.S. Luxembourg B 53.620.

Les comptes annuels établis au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31.12.2008.

Pour la société DA VINCI SARL
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2009003809/745/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02348. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Mandour Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 108.878.

Les comptes annuels au 31.03.2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Pour MANDOUR HOLDING S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009003812/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09465. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

"COGINPAR" Compagnie Générale d'Investissements et de Participations, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 5.136.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Pour COGINPAR - COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009003813/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09462. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

BlueBirds Participations S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 92.866.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché du Luxembourg), en date du 25 mars 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 466

du 30 avril 2003. Modifié en date du 28 avril 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 587 du 28 mai 2003. Modifié en date du 24 juin 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 800 du 30 juillet 2003. Modifié en date du 9 juillet 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 790 du 28 juillet 2003. Modifié en date du 2 décembre 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 324 du 12 avril 2005. Modifié en date du 6 octobre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 261 du 6 février 2006. Modifié en date du 2 mars 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 1171 du 15 juin 2007. Modifié en date du 24 mai 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 2430 du 26 octobre 2007. Modifié en date du 14 octobre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 2768 du 14 novembre 2008. Modifié en date du 28 novembre 2008, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Les comptes annuels de la Société au 29 février 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BlueBirds Participations SA en liquidation
Représentée par Eurazeo Services Lux SA
Liquidateur
François Pfister / Stéphane Hadet
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009003871/5917/29.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10203. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090000414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Thorn Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 82.428.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2008.
TMF Management Luxembourg S.A.
Signature
Domiciliaire

Référence de publication: 2009003872/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10212. - Reçu 36,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090000479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Martesa Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 129.446.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009003865/717/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01825. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090000256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Travel Tourism Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 122.485.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 DEC. 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003866/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09643. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

ISI Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 60.268.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 DEC. 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003867/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09647. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Haines Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 129.430.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 DEC. 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003868/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09666. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

German Retail Property Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.700,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 134.534.

In the year two thousand and eight, on the twenty-seventh day of the month of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

German Retail Property Fund FCP-SIF a specialised investment fund organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg acting by its management company, German Retail Property Fund Manager S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.913, with registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

hereby represented by Mr Paul Witte, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares being the sole shareholder of German Retail Property Luxco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.534, incorporated by a deed of Maître Paul

Bettingen, notary residing in Niederanven, of 5 December 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (the "Company") number 132 dated 17 January 2008. The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended, and in particular (i) the capital has been increased from twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twenty-two thousand five hundred euro (EUR 22,500.-) pursuant to a deed drawn up by Maître Paul Bettingen, prenamed, dated 21 December 2007 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1476, dated 14 June 2008, (ii) the capital has been increased from twenty-two thousand five hundred euro (EUR 22,500.-) to twenty-four thousand six hundred euro (EUR 24,600.-) pursuant to a deed drawn up by Maître Paul Bettingen, prenamed, dated 9 January 2008 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1477 dated 14 June 2008 (in) the capital has been increased from twenty-four thousand six hundred euro (EUR 24,600.-) to twenty-six thousand six hundred euro (EUR 26,600.-) pursuant to a deed drawn up by Maître Paul Bettingen, prenamed, dated 28 January 2008 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1493 dated 17 June 2008, (iv) the capital has been increased from twenty-six thousand six hundred euro (EUR 26,600.-) to twenty-seven thousand six hundred euro (EUR 27,600.-) pursuant to a deed drawn up by Maître Paul Bettingen, prenamed, dated 11 February 2008 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1494 dated 17 June 2008, (v) the capital has been increased from twenty-seven thousand six hundred euro (EUR 27,600.-) to twenty-eight thousand six hundred euro (EUR 28,600.-) pursuant to a deed drawn up by Maître Paul Bettingen, prenamed, dated 28 February 2008 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1492 dated 17 June 2008, (vi) the capital has been increased from twenty-eight thousand six hundred euro (EUR 28,600.-) to twenty-nine thousand six hundred euro (EUR 29,600.-) pursuant to a deed drawn up by Maître Paul Bettingen, prenamed, dated 31 March 2008 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2653 dated 30 October 2008, (vii) the capital has been increased from twenty-nine thousand six hundred euro (EUR 29,600.-) to thirty thousand six hundred euro (EUR 30,600.-) pursuant to a deed drawn up by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Paul Bettingen, prenamed, dated 24 June 2008 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2702 dated 5 November 2008, (viii) the capital has been increased from thirty thousand six hundred euro (EUR 30,600.-) to thirty thousand seven hundred euro (EUR 30,700.-) pursuant to a deed drawn up by Maître Paul Bettingen, prenamed, dated 2 July 2008 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2709 dated 6 November 2008 and (ix) the capital has been increased from thirty thousand seven hundred euro (EUR 30,700.-) to thirty-one thousand seven hundred euro (EUR 31,700.-) pursuant to a deed drawn up by Maître Henri Hellinckx, prenamed, dated 11 August 2008 which has not yet been published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of one thousand euro (EUR 1,000.-) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand seven hundred euro (EUR 31,700.-) represented by three hundred seventeen (317) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to thirty-two thousand seven hundred euro (EUR 32,700.-) represented by three hundred twenty-seven (327) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

2. To issue with a total share premium of two thousand thirty-two euro (EUR 2,032.-), ten (10) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the sole shareholder resolving on the proposed share capital increase.

3. To accept the subscription of ten (10) newly issued shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each by German Retail Property Fund FCP-SIF ("GRP Fund FCP-SIF") a specialised investment fund organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg acting by its management company, German Retail Property Fund Manager S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.913, with registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg ("FCP Manco"), by a contribution in cash with payment of a total share premium of two thousand thirty-two euro (EUR 2,032.-) and to allocate such shares to GRP Fund FCP-SIF.

4. To amend article 6.1, first paragraph, of the Articles.

5. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of one thousand euro (EUR 1,000.-) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand seven hundred euro (EUR 31,700.-) represented by three hundred seventeen (317) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to thirty-two thousand seven hundred euro (EUR 32,700.-) represented by three hundred twenty-seven (327) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Second resolution

The sole shareholder RESOLVES to issue with a total share premium of two thousand thirty-two euro (EUR 2,032.-), ten (10) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the sole shareholder resolving on the proposed share capital increase.

Subscription / Payment

There now appeared, Mr Paul Witte, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of GRP Fund FCP-SIF acting by FCP Manco, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of GRP Fund FCP-SIF acting by FCP Manco, prenamed, to ten (10) newly issued shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each and to make payment in full for such newly subscribed shares, by a contribution in cash of one thousand euro (EUR 1,000.-) with payment of a total share premium of two thousand thirty-two euro (EUR 2,032.-), the total amount being paid by GRP Fund FCP-SIF acting by FCP Manco amounting to three thousand thirty-two euro (EUR 3,032.-).

The person appearing declared that the newly issued shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of three thousand thirty-two euro (EUR 3,032.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Third resolution

The sole shareholder RESOLVES to amend article 6,1, first paragraph, of the Articles, which shall forthwith read as follows:

" Art. 6. Share capital – Shares.**6.1 - Subscribed and paid up share capital**

The Company's share capital is fixed at thirty-two thousand seven hundred euro (EUR 32,700.-) represented by three hundred twenty-seven (327) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-),

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sept novembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

German Retail Property Fund FCP-SIF, un fonds d'investissement spécialisé existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, agissant par sa société de gestion German Retail Property Fund Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.913,

ici représentée par Monsieur Paul Witte, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique de German Retail Property Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.534, constituée par un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederranven, en date du 5 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la « Société ») numéro 132 daté du 17 janvier 2008. Les statuts de la Société (les « Statuts ») ont été modifiés, et (i) en particulier le capital social a été augmenté de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) à vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22.500.-) dans un acte de Maître Paul Bettingen, prénommé, du 21 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1476 daté du 14 juin 2008, (ii) le capital social a été augmenté de vingt-deux mille cinq cents euros

(EUR 22.500,-) à vingt-quatre mille six cents euros (EUR 24.600,-) dans un acte de Maître Paul Bettingen, prénommé, du 9 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1477 daté du 14 juin 2008, (iii) le capital social a été augmenté de vingt-quatre mille six cents euros (EUR 24.600,-) à vingt-six mille six cents euros (EUR 26.600,-) dans un acte de Maître Paul Bettingen, prénommé, du 28 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1493 daté du 17 juin 2008, (iv) le capital social a été augmenté de vingt-six mille six cents euros (EUR 26.600,-) à vingt-sept mille six cents euros (EUR 27.600,-) dans un acte de Maître Paul Bettingen, prénommé, du 11 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1494 daté du 17 juin 2008, (v) le capital social a été augmenté de vingt-sept mille six cents euros (EUR 27.600,-) à vingt-huit mille six cents euros (EUR 28.600,-) dans un acte de Maître Paul Bettingen, prénommé, du 28 février 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1492 daté du 17 juin 2008, (vi) le capital social a été augmenté de vingt-huit mille six cents euros (EUR 28.600,-) à vingt-neuf mille six cents euros (EUR 29.600,-) dans un acte de Maître Paul Bettingen, prénommé, du 31 mars 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2653 daté du 30 octobre 2008, (vii) le capital social a été augmenté de vingt-neuf mille six cents euros (EUR 29.600,-) à trente mille six cents euros (EUR 30.600,-) dans un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Paul Bettingen, prénommé, du 24 juin 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2702 daté du 5 novembre 2008, (viii) le capital social a été augmenté de trente mille six cents euros (EUR 30.600,-) à trente mille sept cents euros (EUR 30.700,-) dans un acte de Maître Paul Bettingen, prénommé, du 2 juillet 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2709 daté du 6 novembre 2008 et (ix) le capital social a été augmenté de trente mille sept cents euros (EUR 30.700,-) à trente et un mille sept cents euros (EUR 31.700,-) dans un acte de Maître Henri Hellinckx, prénommé, du 11 août 2008 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. Le comparant, dûment représenté, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société de mille euros (EUR 1.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille sept cents euros (EUR 31.700,-) représenté par trois cent dix-sept (317) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à trente-deux mille sept cents euros (EUR 32.700,-), représenté par trois cent vingt-sept (327) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

2. Emission, avec une prime d'émission totale de deux mille trente-deux euros (EUR 2.032,-), de dix (10) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par l'associé unique décidant de l'augmentation du capital proposée.

3. Acceptation de la souscription de dix (10) parts sociales nouvellement émises ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune par German Retail Property Fund FCP-SIF, un fonds d'investissement spécialisé existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg («GRP Fund FCP-SIF»), agissant par sa société de gestion German Retail Property Fund Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.913 («FCP Manco») par un apport en numéraire avec paiement d'une prime d'émission totale de deux mille trente-deux euros (EUR 2.032,-), et allocation de ces parts sociales à GRP Fund FCP-SIF.

4. Modification de l'article 6.1, premier paragraphe, des Statuts.

5. Divers.

A requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société de mille euros (EUR 1.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille sept cents euros (EUR 31.700,-) représenté par trois cent dix-sept (317) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à trente-deux mille sept cents euros (EUR 32.700,-), représenté par trois cent vingt-sept (327) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique DECIDE d'émettre, avec une prime d'émission totale de deux mille trente-deux euros (EUR 2.032,-), dix (10) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par l'associé unique décidant de l'augmentation du capital proposée.

Souscription / Paiement

Ensuite, a comparu, Monsieur Paul Witte, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de GRP Fund FCP-SIF agissant par FCP Manco, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de GRP Fund FCP-SIF agissant par FCP Manco susmentionné, dix (10) parts sociales nouvellement émises ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire de mille euros (EUR 1.000,-) avec paiement d'une prime d'émission totale de deux mille trente-deux euros (EUR 2.032,-), le montant total payé par GRP Fund FCP-SIF agissant par FCP Manco s'élevant à trois mille trente-deux euros (EUR 3.032,-).

Le comparant déclare que les parts sociales nouvellement émises ont été libérées entièrement en espèces et que la somme totale de trois mille trente-deux euros (EUR 3.032,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'associé unique DECIDE de modifier l'article 6.1, premier paragraphe, des Statuts, qui auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à trente-deux mille sept cents euros (EUR 32.700,-), représenté par trois cent vingt-sept (327) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société sont évalués à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date mentionnée au début du présent document.

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Witte, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 1 DEC. 2008. Relation: EAC/2008/14669. Reçu quinze euros seize cents 3032 € à 0,5% = 15,16 €.

Le Receveur (signé): N. Boïça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 15 décembre 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009004152/219/224.

(090001052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Morgane Investissements, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 66.314.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Monsieur Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2009004100/636/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11442. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Methods S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4972 Dippach, 39, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 77.104.

Le Bilan et le compte des profits et des pertes au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Mazars

Commissaires aux comptes

Signature

Référence de publication: 2009004104/636/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11437. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

S.M. International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 37.498.

L'an deux mille huit, le dix décembre

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée "S.M. INTERNATIONAL S.à r.l." ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg, sous la Section B et le numéro 37.498,

constituée aux termes d'un acte reçu en date du 20 juin 1991 par le notaire Maître Frank Baden, publié au Mémorial C de 1992 numéro 7, page 301. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de transformation du notaire soussigné en date de ce jour et avant les présentes.

Ladite société a un capital social actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 5.000 (cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 2,50 (deux Euros cinquante Cents) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christophe VELLE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire M. Sébastien SCHAACK, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mme Elisiana PEDONE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les associés présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les associés présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des associés représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'intégralité des parts sociales représentatives de l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et adoption de la nationalité italienne.

2. Modification de la dénomination de "S.M. INTERNATIONAL S.à.r.l." en "S.M. INTERNATIONAL S.r.l.", et refonte complète des statuts pour les adapter à la législation italienne, et plus particulièrement à ce sujet fixation de la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050 et modification de son objet pour lui donner la teneur en langue italienne suivante:

La società ha per oggetto:

l'assunzione di partecipazioni in altre società o enti, la compravendita, il possesso e la gestione di titoli pubblici e privati, al fine di stabile investimento e non di collocamento, e quindi con la esclusione della attività nei confronti del pubblico ed in genere delle attività di cui al D.Lgs. 24 febbraio 1998 n. 58, disciplinante le società di intermediazione mobiliare;

la concessione di finanziamenti alle società o enti controllate o collegate, nonché il coordinamento tecnico-amministrativo e finanziario delle predette società o enti e l'assistenza finanziaria alle società nelle quali partecipa.

Per lo svolgimento della sua attività, la società potrà compiere tutte le operazioni mobiliari e immobiliari che siano utili all'oggetto sociale, concedere finanziamenti, fideiussioni e garanzie di qualsiasi genere, anche per debiti di terzi, le operazioni finanziarie non potranno essere svolte nei confronti del pubblico.

3. Approbation d'une situation comptable intérimaire au 1^{er} décembre 2008.

4. Nominations statutaires.

5. Délégation de pouvoirs.

6. Nomination d'un représentant fiscal à Luxembourg.

7. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Exposé

Le président de l'assemblée générale déclare que la société entend transférer son siège statutaire et de direction effective en Italie.

La présente assemblée a pour objet de décider le transfert du siège statutaire, de direction effective et de l'administration centrale de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie,

et plus spécialement à I-20121 Milan, via della Moscova n. 36,

dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise.

De plus il est nécessaire d'ajuster les statuts de la société à la loi du nouveau pays du siège social.

L'assemblée générale des associés, composée de tous les associés, après s'être considérée comme régulièrement constituée, approuve l'exposé du président et après l'examen des différents points à l'ordre du jour, a pris, après délibération, et par vote unanime et séparé pour chacune des résolutions ci-après, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité, que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la société est transféré, avec effet à la date de ce jour, de Luxembourg en Italie,

et plus spécialement à I-20121 Milan, via della Moscova n. 36,

et de faire adopter par la société la nationalité italienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle de façon que la société, changeant de la nationalité luxembourgeoise vers la nationalité italienne, sera dorénavant soumise à la législation italienne, sans dissolution préalable puisque le transfert de siège ne comporte pas de liquidation aux fins de la loi commerciale.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conforme à la législation italienne,

et plus particulièrement à ce sujet décide:

- de changer la dénomination de "S.M. INTERNATIONAL S.à.r.l." en "S.M. INTERNATIONAL S.r.l.",

- de fixer la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050,

- de modifier son objet pour lui donner la teneur en langue italienne suivante:

" La società ha per oggetto:

l'assunzione di partecipazioni in altre società o enti, la compravendita, il possesso e la gestione di titoli pubblici e privati, al fine di stabile investimento e non di collocamento, e quindi con la esclusione della attività nei confronti del pubblico ed in genere delle attività di cui al D.Lgs. 24 febbraio 1998 n. 58, disciplinante le società di intermediazione mobiliare;

la concessione di finanziamenti alle società o enti controllate o collegate, nonché il coordinamento tecnico-amministrativo e finanziario delle predette società o enti e l'assistenza finanziaria alle società nelle quali partecipa.

Per lo svolgimento della sua attività, la società potrà compiere tutte le operazioni mobiliari e immobiliari che siano utili all'oggetto sociale, concedere finanziamenti, fideiussioni e garanzie di qualsiasi genere, anche per debiti di terzi, le operazioni finanziarie non potranno essere svolte nei confronti del pubblico "

Une copie des statuts en langue italienne, tels qu'approuvés par l'assemblée, conforme à la législation italienne, est jointe en annexe. Etant entendu que les formalités prévues par la loi italienne en vue de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi italienne devront être accomplies.

Troisième résolution

Après la présentation des comptes intermédiaire de la société clôturés au 1^{er} décembre 2008, l'assemblée les a approuvés. Ces comptes, tels qu'approuvés par l'assemblée, sont joints en annexe.

Quatrième résolution

L'assemblée générale consent aux gérants en fonction bonne et valable décharge pour l'exécution de leur mandat.

L'assemblée générale décide de nommer en conformité avec la loi italienne, savoir:

Dott. Luigi Clementi nato a Civitella Casanova (PE) il 26 dicembre 1943 residente a Milano, Piazza Fontana n. 1 cap. 20122 codice fiscale CLMLGU43T26C779O.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2011 à tenir en 2012.

L'assemblée décide que, conformément aux dispositions de l'article 2389 du Code Civil italien, le gérant n'a droit qu'au remboursement des frais en relation avec son mandat de gérant.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs, dont ceux de substitution au susdit gérant unique, pour apporter aux statuts en langue italienne et à l'acte de transfert du siège toutes les modifications qui pourraient lui être demandé par les autorités italiennes compétentes en vue de l'inscription au Registre de Commerce en Italie.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide, conformément au paragraphe 89 de la Loi Générale des Impôts, de nommer Monsieur Luca CHECCHINATO, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg,

afin de recevoir toutes les notifications émises par l'Administration des Contributions Directes du Grand-Duché de Luxembourg et adressées à la Société.

Tous pouvoirs sont en outre conférés au porteur d'une expédition des présentes à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société en Italie auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Milan.

L'assemblée décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition suspensive de l'inscription de la Société auprès du Registre des Entreprises de Milan (I) laquelle inscription devra être prise jusqu'au 31 janvier 2009.

Déclaration pro fisco

L'assemblée décide que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

Clôture de l'assemblée

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est approximativement évalué, sans nul préjudice, à la somme de EUR 2.200,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en français, langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Ch. VELLE, S. SCHAACK, E. PEDONE, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 15 décembre 2008, LAC/2008/50346: Reçu douze Euros (EUR 12,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, Délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009004212/208/141.

(090000888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Apex Insurance Holdings LLC Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 13.716.047,00.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 69.783.

In the year two thousand and eight, on the twenty-third day of December.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of Apex Insurance Holdings LLC Luxembourg S.C.A., a Luxembourg "société en commandite par actions" having its registered office at 45, Rue des Scillas, L-2529 Howald, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner and dated 25 May 1999, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 69.783 and published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 554 and dated 19 July 1999 (the "Company"). The articles of association have been lastly amended by a notarial deed of Maître Francis Kessler, enacted on 11 June 2008 and published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1781 and dated 18 July 2008.

The meeting is presided by Charles de Kerchove, lawyer, with professional address at 398 Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Jerome SCHMIT, Private Employee, with professional address in Esch-sur-Alzette and the meeting elects as scrutineer Michele SENSI-BERGAMI, Private Employee, with professional address at Esch-sur-Alzette.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders of the Company are duly represented by Charles de Kerchove with professional address at 398 Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to proxies given under private seal. The number of shares held by the shareholders of the Company is shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list the 1,089,658 (one million eighty-nine thousand six hundred fifty-eight) shares without nominal value, representing all the shares entitled to vote on each of the items of the agenda mentioned below, are represented at this meeting; representing the whole share capital of the Company, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,988,620 (one million nine hundred and eighty eight thousand six hundred and twenty Euro) by the issue of 184,773 (one hundred eighty four thousand seven hundred and seventy three) new shares without nominal value in favor of Apex Insurance Holdings LLC, subject to the payment of a share premium amounting globally to EUR 39,098,205 (thirty-nine million ninety eight thousand two hundred and five Euro);

3. Intervention of the subscriber, subscription and payment by Apex Insurance Holdings LLC of the 184,773 (one hundred eighty-four thousand seven hundred and seventy-three) new shares issued by the Company by way of a contribution in kind of all the shares it holds in Apex Zeta Re S.A.;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of paragraph 1 of article 5 of the articles of association of the Company relating to the share capital in order to reflect the new share capital of the Company amounting to EUR 13,716,047 (thirteen million seven hundred and sixteen thousand forty seven Euro) pursuant to the above resolutions; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders of the Company, the following resolutions have been unanimously taken:

First resolution

It is unanimously resolved that the shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting: the shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda as well as on the additional items of this agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is unanimously resolved further that all the relevant documentation has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution

It is unanimously resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,988,620 (one million nine hundred and eighty eight thousand six hundred and twenty Euro), so as to raise it from its present amount of EUR

11,727,427 (eleven million seven hundred twenty-seven thousand four hundred twenty-seven Euro) to EUR 13,716,047 (thirteen million seven hundred and sixteen thousand forty seven Euro) by the issue of 184,773 (one hundred eighty four thousand seven hundred and seventy three) new shares without nominal value (the "New Shares") in favor of Apex Insurance Holdings LLC, a Delaware limited company, having its registered office at 570 Lexington Avenue, 25th Floor, NY 10020, New York (the "Contributor"), subject to the payment of a share premium amounting globally to EUR 39,098,205 (thirty-nine million ninety-eight thousand two hundred and five Euro), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of all the 10,000 (ten thousand) ordinary shares held in Apex Zeta Re S.A., (formerly S.W.I.F.T. RE (Luxembourg) S.A.) a "société anonyme" incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg ("Zeta Re") (the "Contributed Shares"), by the Contributor.

Third resolution

It is unanimously resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares by the contribution in kind of the Contributed Shares.

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Charles de Kerchove, prenamed. The Contributor declares to subscribe the New Shares in the Company and to pay them up entirely by a contribution in kind hereafter described.

The New Shares have been fully paid up by the Contributor through a contribution in kind consisting in shares of an European capital company as defined in Article 4-2 (four-two) of the Luxembourg law dated 29 December 1971 as amended, which provides for capital duty exemption.

Description of the contribution

The contribution made by the Contributor in exchange of the issuance of the New Shares, represents 10,000 (ten thousand) ordinary shares held in Zeta Re, representing 100% (one hundred per cent) of its share capital (the "Contribution in Kind").

Further to the Contribution in Kind, the Company will hold 10,000 (ten thousand) ordinary shares held in Zeta Re, representing 100 % (one hundred per cent) of its issued and subscribed shares.

The Contribution in Kind consists exclusively in 10,000 (ten thousand) ordinary shares of a company having its registered office in a member state of the European Union, so that the total value of the Contributed Shares in the amount of EUR 41,086,825 (forty one million eighty six thousand eight hundred and twenty five Euro) is subject to capital duty exemption.

The total value of the Contribution in Kind made by the Contributor to the Company amounts to EUR 41,086,825 (forty-one million eighty-six thousand eight hundred and twenty-five Euro) and is allocated to the share capital of the Company for an amount of EUR 1,988,620 (one million nine hundred and eighty eight thousand six hundred and twenty Euros), the balance of EUR 39,098,205 (thirty-nine million ninety-eight thousand two hundred and five Euros) to a share premium account.

Evaluation

The shareholders unanimously record that the description and consistency of the Contribution in Kind results from an audit report issued by PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. ("réviseurs d'entreprises") and dated 22 December 2008, which has been delivered to the notary on the date hereof and which conclusion is the following:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the Contribution in Kind does not correspond at least to the number and the par value, increased by the share premium, of the shares to be issued in counterpart".

A copy of the audit report, signed "ne varietur" by the proxy holder of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the Contribution in Kind has been given to the undersigned notary.

Capital duty exemption request

Considering that it concerns the capital increase of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of 100% (one hundred per cent) of the share capital of a company having its registered office and its seat of effective management in a member State of the European Union, whereby the Company will hold 100 % (one hundred per cent) of its issued and subscribed shares as shareholder (and hence more than 65 % (sixty-five per cent), the Company expressly requests, for the contribution described above made by the Contributor, the application of Article 4-2 (four-two) of the Luxembourg law dated 29 December 1971, as modified by the Luxembourg law of 3 December 1986, which provides for capital duty exemption in such case.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution in Kind having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- Apex Insurance Holdings LLC: 1,274,430 (one million two hundred and seventy-four thousand four hundred and thirty) shares; and
- Apex Luxembourg Re Participation LLC: 1 (one) share.

The notary acts that the 1,274,431 (one million two hundred and seventy-four thousand four hundred and thirty-one) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution in Kind having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend the first paragraph of article 5 (the second and third paragraphs remaining the same) of the articles of association of the Company to be read as follows:

"The subscribed and issued capital of the Company is set at EUR 13,716,047 (thirteen million seven hundred and sixteen thousand forty-seven Euro) divided into 1,274,431 (one million two hundred and seventy-four thousand four hundred and thirty-one) shares without nominal value (individually referred to as a Share and collectively as the Shares)."

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne to the Company as a result of the presently stated deed, are estimated at approximately EUR 7.000.-.

There being no further business, the meeting is declared closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg, sous-signée.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de Apex Insurance Holdings LLC Luxembourg S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 45, Rue des Scillas, L-2529 Howald, Grand-Duché du Luxembourg, constituée par un acte notarié de Maître Jean-Joseph Wagner et daté du 25 mai 1999, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 69.783 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 554 et daté du 19 juillet 1999 (la «Société»). Les statuts ont été dernièrement modifiés par un acte notarié de Maître Francis Kessler, daté du 11 juin 2008 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1781 et daté du 18 juillet 2008.

L'assemblée est présidée par Maître Charles de Kerchove, juriste, ayant son adresse professionnelle au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Jérôme SCHMIT, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg et l'assemblée désigne comme scrutateur Madame Michèle SENSI-BERGAMI, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés de la Société sont dûment représentés par Charles de Kerchove, ayant son adresse professionnelle au 398 Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, conformément aux procurations données sous seing privé. Le nombre d'actions détenues par les associés est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.089.658 (un million quatre-vingt neuf mille six cent cinquante-huit) actions sans valeur nominale, représentant toutes les actions permettant de voter sur chacun des points portés à l'ordre du jour tel que indiqué ci-dessous, sont représentées à cette assemblée; représentant l'intégralité du capital social de la Société, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés reconnaissent expressément avoir été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.988.620 EUR (un million neuf cent quatre vingt huit mille six cent vingt euros) par l'émission de 184.773 (cent quatre-vingt-quatre mille sept cent soixante-treize) nouvelles actions sans valeur nominale en faveur de Apex Insurance Holdings LLC, sujet au paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 39.098.205 EUR (trente-neuf millions quatre-vingt dix-huit mille deux-cent cinq euros);
 3. Intervention du souscripteur, souscription et paiement par Apex Insurance Holdings LLC des 184,773 (cent quatre-vingt-quatre mille sept cent soixante-treize) nouvelles actions émises par la Société au moyen d'un apport en nature de l'ensemble des actions qu'elle détient dans Apex Zeta Re S.A.;
 4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;
 5. Modification subséquente du paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société relatif au capital social afin de refléter le nouveau capital social de la Société s'élevant à 13.716.047 EUR (treize millions sept cent seize mille quarante-sept euros) conformément aux résolutions ci-dessus; et
 6. Divers.
- Ces faits exposés et reconnus exacts par les associés, les résolutions suivantes ont été unanimement prises:

Première résolution

Il est unanimement décidé que les associés renoncent à leur droit de convocation préalable à la présente réunion; les associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et se considèrent valablement convoqués et par conséquent acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite à l'assemblée a été mise à la disposition des associés dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est unanimement décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.988.620 EUR (un million neuf cent quatre vingt huit mille six cent vingt euros), afin de le porter de son montant actuel de 11.727.427 EUR (onze millions sept cent vingt-sept mille quatre cent vingt-sept euros) à 13.716.047 EUR (treize millions sept cent seize mille quarante-sept euros) par l'émission de 184.773 (cent quatre-vingt quatre mille sept cent soixante-treize) nouvelles actions sans valeur nominale (les «Nouvelles Actions») en faveur de Apex Insurance Holdings LLC, une société constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au 570 Lexington Avenue, 25th Floor, New York, NY 10020 (l'«Apporteur»), sujet au paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 39.098.205 EUR (trente-neuf million quatre-vingt dix-huit mille deux cent cinq euros), la totalité devant être libérée par un apport en nature consistant en 10.000 (dix mille) actions ordinaires détenues dans Apex Zeta Re S.A. (anciennement S.W.I.F.T. RE (Luxembourg) S.A.), une société organisée et existant sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ("Zeta Re") (les «Actions Apportées»), par l'Apporteur.

Troisième résolution

Il est unanimement décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Actions par l'apport en nature des Actions Apportées.

Intervention du souscripteur - Souscription - Paiement

Intervient alors l'Apporteur, ici représenté par Charles de Kerchove, précité. L'Apporteur déclare souscrire aux Nouvelles Actions de la Société et de les payer entièrement au moyen de la contribution en nature des Actions Apportées.

Les Nouvelles Actions ont été intégralement payées par l'Apporteur au moyen d'un apport en nature consistant en actions d'une société européenne de capitaux telle que défini par l'article 4-2 (quatre-deux) de la loi luxembourgeoise du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit une exonération du droit d'enregistrement.

Description de l'apport

L'apport effectué par l'Apporteur en échange de l'émission des Nouvelles Actions, représente 10.000 (dix mille) actions ordinaires de Zeta Re, représentant 100 % (cent pourcent) de son capital social (l'«Apport en Nature»).

Suite à l'Apport en Nature, la Société détiendra 10.000 (dix mille) actions ordinaires de Zeta Re, représentant 100 % (cent pourcent) de ses actions émises et souscrites.

L'Apport en Nature consiste exclusivement en 10.000 (dix mille) actions ordinaires d'une société ayant son siège social dans un Etat Membre de l'Union Européenne, de sorte que la valeur totale des Actions Apportées d'un montant de 41.086.825 EUR (quarante et un million quatre-vingt six mille et huit cent vingt-cinq euros) fait l'objet d'une exonération du droit d'enregistrement.

La valeur totale de l'Apport en Nature effectué par l'Apporteur à la Société s'élève à 41.086.825 EUR (quarante et un millions quatre-vingt-six mille et huit cent vingt-cinq euros) et est allouée au capital social de la Société pour un montant de 1.988.620 EUR (un million neuf cent quatre-vingt-huit mille six cent vingt euros) et le solde de 39.098.205 EUR (trente-neuf millions quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinq euros) est alloué à un compte de prime d'émission.

Evaluation

Les associés reconnaissent à l'unanimité que la description et la consistance de l'Apport en Nature résultent d'un rapport d'audit émis par PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. en date du 22 décembre 2008, qui a été communiqué au notaire en date des présentes et dont la conclusion est la suivante:

«Sur la base de notre revue, aucun élément porté à notre attention nous porte à croire que la valeur totale de l'apport en nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur du pair, augmentés de la prime d'émission, des actions devant être émises en contrepartie»

Une copie dudit rapport d'audit, signé «ne varietur» par le mandataire des associés représentés et le soussigné notaire restera annexée aux présentes pour être enregistré en même temps.

Preuve de l'existence de l'apport

La preuve de l'Apport en Nature a été fournie au notaire soussigné.

Requête en exonération des droits d'apports

Considérant qu'il s'agit d'une augmentation de capital d'une société luxembourgeoise par apport en nature consistant en 100 % (cent pour cent) du capital social d'une société ayant son siège social et son siège effectif de gestion dans un état membre de l'Union Européenne, en vertu de laquelle la Société détiendra 100% (cent pour cent) des actions émises et souscrites en qualité d'actionnaire (et en conséquence plus de 65% (soixante-cinq pourcent)), la Société demande expressément, pour l'apport décrit ci-avant effectué par l'Apporteur, à bénéficiaire de l'application de l'Article 4-2 (quatre-deux) de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit l'exemption des droits d'enregistrement dans un tel cas.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport en Nature ayant été entièrement réalisée, l'actionariat de la Société est maintenant composée de:

- Apex Insurance Holdings LLC: 1.274.430 (un million deux-cent soixante-quatorze mille quatre cent trente) actions;
- et
- Apex Luxembourg Re Participation LLC: 1 (une) action.

Le notaire acte que les 1.274.431 (un million deux cent soixante-quatorze mille quatre cent trente et une) actions, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que la réunion peut valablement décider la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'Apport en Nature étant totalement réalisé, il est unanimement décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts qui devra être lu comme suit:

"Le capital souscrit et émis de la Société est fixé à 13.716.047 EUR (treize millions sept cent seize mille quarante-sept euros) représenté par 1.274.431 (un million deux cent soixante-quatorze mille quatre cent trente et une) actions sans valeur nominale (ci-après désignée individuellement comme une Action et collectivement comme les Actions)."

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à la somme de 7.000,- EUR.

Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: C. de Kerchove, J. Schmit, M. Sensi-Bergami, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 24 DEC. 2008 Relation: EAC/2008/15769. Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 31 décembre 2008.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009004178/272/270.

(090001104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Ährelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4782 Pétange, 2, rue de l'Hôtel de Ville.
R.C.S. Luxembourg B 24.538.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick LENNERTZ
Gérant

Référence de publication: 2009004093/2494/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00039. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Sources Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4772 Pétange, 41A, rue de la Piscine.
R.C.S. Luxembourg B 69.985.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. DESENFANS
Signature
Administrateur

Référence de publication: 2009004094/2494/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00042. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Ronchello S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 72.572.

Le bilan et les comptes de profits et pertes au 31 décembre 2004 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)
Domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2009004096/636/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11457. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

COPARGI S.A. (Compagnie de Participations et de Gestion Immobilière S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 146, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 71.913.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009004092/2494/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00036. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Atrilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 107.397.

Le bilan et les comptes de profits et pertes au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Monsieur Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2009004130/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11467. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Cafénoir Worldwide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 97.979.

L'an deux mille huit, le vingt-huit novembre.

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signée,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "CAFENOIR WORLDWIDE S.A.", avec siège social à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie, R.C.S Luxembourg section B numéro 97.979,

Constituée en date du 11 décembre 2003 par acte reçu devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 165 du 10 février 2004.

Modifiée suivant acte sous seing privé en date du 1^{er} septembre 2004, publié au Mémorial C de 2004, page 58.218.

ayant un capital social de (cent mille euros) 100.000 €, représenté par 50.000 actions de deux euros (2) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Laurence BARDELLI, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sophie DEMAEGHT; employée privée, demeurant à Luxembourg;

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sophie DEMAEGHT; employée privée, demeurant à Luxembourg;

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux administrateurs et au commissaire.
- 4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne AUTONOME DE REVISION, Société Civile ayant son siège social 74 rue de Merl L-2146 Luxembourg comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire de la société pour l'exécution de leur mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cent vingt euros (720,- EUR), sont à la charge de la société.

DONT ACTE , fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bardelli, Demaeght, C.Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette le 3 décembre 2008. Relation: EAC/2008/14774. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de la publication au Mémorial C du Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 10 décembre 2008.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2009004163/209/68.

(090000711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Hexagone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.149.

L'an deux mil huit, le neuf décembre.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

AVIVA Investors Luxembourg S.A. (anciennement AVIVA Fund Services S.A.), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (« RCS ») sous le numéro B-25.708 (« l'Associée Unique »), agissant en sa capacité de société de gestion de Hexagone French Regional Property-Fund,

ici représentée par Mademoiselle Nicoletta ANDERSON-WRIGHT, employée privée, résidant professionnellement au 34, avenue de la Liberté, L-193 0 Luxembourg,

en vertu d'une procuration signée le 28 novembre 2008 .

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur") par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'en ladite capacité, elle est la seule et unique associée actuelle de HEXAGONE S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec son siège social au 34 avenue de la Liberté, L-193 0 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) (la « Société »), constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 20 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") N ° 1584 du 27 juin 2008. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 21 août 2008, en cours de publication au Mémorial;

- que dans l'acte notarié du 21 août 2008 constatant l'augmentation du capital social de la société, une erreur matérielle s'est glissée concernant le montant initial du capital social avant augmentation, alors qu'au lieu d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) comme erronément indiquée dans l'acte, il fallait lire un capital social d'un montant de douze mille quatre

cent cinquante euros (EUR 12.450), représenté par quatre cent quatre vingt dix-huit (498) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-). Le montant de l'augmentation de capital à savoir EUR 8.350 restant inchangé, le capital social après augmentation de capital est fixé à vingt mille huit cents euros (EUR 20.800) représenté par huit cent trente deux (832) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-);

- qu'en conséquence l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

En conséquence de l'exposé préliminaire, l'associée unique décide qu'il y a lieu de lire l'article 5 comme suit:

En version anglaise:

" **Art. 5.** The corporate capital is set at twenty thousand eight hundred euros (EUR 20,800) divided into eight hundred thirty two (832) shares, each share with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up."

En version française:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à vingt mille huit cent euros (20.800,- EUR) divisé en huit cent trente deux (832) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) par part sociale, entièrement libérées.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide encore d'apporter les rectifications partout où il appartiendra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte,

Signé: N. ANDERSON-WRIGHT, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2008. LAC/2008/50860. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009004177/220/53.

(090001152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Faucon Industries S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 53.278.

L'an deux mille huit, le seize décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FAUCON INDUSTRIES S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite sous le numéro B 53.278 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée originellement sous la dénomination OSTARA HOLDING S.A. suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, en date du 19 décembre 1995, publié au Mémorial, Série C n° 98 du 26 février 1996. Les statuts ont été modifiés par acte du même notaire en date du 7 février 1996, publié au Mémorial, Série C n° 220 du 2 mai 1996 et par acte sous-seing privé en date du 18 avril 2001, publié au Mémorial, Série C n° 965 du 6 novembre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Madame la Présidente nomme secrétaire Mademoiselle Sandra BORTOLUS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée élit comme scrutateurs Madame Regina PINTO, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont et Mademoiselle Teresa LIMOSANI, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Madame la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 24,80 (vingt-quatre euros et quatre-vingt cents) constituant l'intégralité du capital social de EUR 31.000,00 (trente et un mille euros) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant

à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'Assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures de l'actionnaire et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Résolution de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation
2. Nomination d'un liquidateur, définition de ses pouvoirs qui seront ceux qui sont prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
3. Divers.

Ensuite l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation, conformément à l'article 141 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de liquidateur Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise et l'instruit de liquider la société en conformité avec ladite loi, ainsi que de fixer les émoluments et rémunérations du liquidateur à la fin de la liquidation.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: G. Schneider, S. Bortolus, R. Pinto, T. Limosani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 22 décembre 2008. LAC/2008/51675. Reçu douze euros Eur 12, -

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009004190/5770/56.

(090001247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Lybra Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 72.254.

L'an deux mille huit, le quatre décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LYBRA HOLDING S.A." (numéro d'identité 1999 40 08 636), ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 72.254, constituée sous la dénomination de "AXELUX HOLDING S.A." suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 octobre 1999, publié au Mémorial C, numéro 1001 du 27 décembre 1999 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 février 2004, publié au Mémorial C, numéro 337 du 25 mars 2004, ledit acte contenant notamment changement de la dénomination sociale en "LYBRA HOLDING S.A."

L'assemblée est présidée par Madame Ana NEVES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Réduction du capital social d'un montant de huit cent quatre-vingt-neuf mille quatre cents euros (€ 889.400,-) pour le ramener de son montant actuel de neuf cent vingt mille quatre cents euros (€ 920.400,-) à trente et un mille euros (€ 31.000,-), par absorption des pertes reportées de la société à due concurrence et ce sans réduire le nombre d'actions existantes.

2) Fixation de la valeur nominale des cent (100) actions existantes à trois cent dix euros (€ 310,-) chacune.

3) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social d'un montant de huit cent quatre-vingt-neuf mille quatre cents euros (€ 889.400,-) pour le ramener de son montant actuel de neuf cent vingt mille quatre cents euros (€ 920.400,-) à trente et un mille euros (€ 31.000,-), par absorption des pertes reportées de la société à due concurrence et ce sans réduire le nombre d'actions existantes.

Ces pertes reportées ressortent du bilan de la société arrêté au 31 octobre 2008, dont une copie restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale des cent (100) actions existantes à trois cent dix euros (€ 310,-) chacune.

Troisième résolution

Afin de tenir compte des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

a. Version anglaise:

Art. 5. (First paragraph). The corporate capital is set at thirty-one thousand euro (€ 31,000.-), divided in one hundred (100) shares having a par value of three hundred and ten euro (€ 310.-) each."

b. Version française:

Art. 5. (Premier alinéa). "Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310,-) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à neuf cents euros (€ 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: NEVES, RENTMEISTER, J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 5 décembre 2008. Relation: CAP/2008/3703. Reçu douze euros (12,-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 29 décembre 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009004192/236/69.

(090001157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

TIAA Lux 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 128.247.

In the year two thousand eight, on the eighth day of the month of December.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"ND Europe S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), having a share capital of eight million one hundred sixty-four thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 8,164,625.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 123.400,

here represented by Maître Marc LOESCH, lawyer, residing in Luxembourg, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact,

by virtue of a proxy granted on 5 December 2008.

Said proxy signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and by the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as hereabove mentioned, requested the undersigned notary to record that the appearing party is the sole shareholder of "TIAA Lux 8 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, (i) having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), (ii) incorporated following a notarial deed enacted on 14 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1417 of 11 July 2007, (iii) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128.247, (iv) the articles of incorporation of which have not yet been amended and (v) the share capital of which is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) (the "Company").

The appearing party, represented as above mentioned, recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the subscribed capital by an amount of four hundred sixty-seven thousand five hundred Euro (EUR 467,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to four hundred eighty thousand Euro (EUR 480,000.-).

2. To issue four thousand six hundred seventy-five (4,675) new shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3. To accept subscription for these new shares by the Company's sole shareholder and to accept full payment in cash for such new shares.

4. To amend article 8 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the resolutions to be taken under the above items of the agenda.

5. Miscellaneous.

Then the appearing party, represented as above mentioned, took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the subscribed capital by an amount of four hundred sixty-seven thousand five hundred Euro (EUR 467,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to four hundred eighty thousand Euro (EUR 480,000.-).

Second resolution

The sole shareholder resolved to issue four thousand six hundred seventy-five (4,675) new shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, the appearing person, represented by Maître Marc LOESCH prenamed, declared to subscribe for the four thousand six hundred seventy-five (4,675) new shares and to make payment in full for each such new shares thus subscribed and to fully pay in cash for these shares.

The amount of four hundred sixty-seven thousand five hundred Euro (EUR 467,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The sole shareholder, resolved to accept the said subscription and payment and to allot the four thousand six hundred seventy-five (4,675) new shares to the subscriber.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend article 8 of the articles of incorporation of the Company, which will from now on read as follows:

Art. 8. "The Company's capital is set at four hundred eighty thousand Euro (EUR 480,000.-), represented by four thousand eight hundred (4,800) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at four thousand euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

"ND Europe S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), avec un capital social de huit millions cent soixante-quatre mille six cent vingt-cinq euros (EUR 8.164.625,-), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 123.400,

représentée aux fins des présentes par Maître Marc LOESCH, avocat, demeurant à Luxembourg,

aux termes d'une procuration donnée le 5 décembre 2008.

La dite procuration, signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter que le comparant est le seul associé de "TIAA Lux 8 S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, (i) ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), (ii) constituée suivant acte notarié dressé en date du 14 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1417 du 11 juillet 2007 (iii) inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 128.247, (iv) les statuts de laquelle n'ont pas encore été modifiés et (v) dont le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) (la "Société").

Le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de quatre cent soixante-sept mille cinq cents euros (EUR 467.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quatre cent quatre-vingt mille euros (EUR 480.000,-).

2. Emission de quatre mille six cent soixante-quinze (4.675) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3. Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles par l'associé unique de la Société et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles en numéraire.

4. Modification de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions à intervenir sous les points précédents de l'agenda.

5. Divers.

La présent assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a alors pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de quatre cent soixante-sept mille cinq cents euros (EUR 467.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quatre cent quatre-vingt mille euros (EUR 480.000,-).

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé d'émettre quatre mille six cent soixante-quinze (4.675) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite le comparant, représenté par son mandataire Maître Marc LOESCH, précité, a déclaré souscrire les quatre mille six cent soixante-quinze (4.675) nouvelles parts sociales de la Société, et de payer entièrement chacune des actions souscrites en numéraire.

Le montant de quatre cent soixante-sept mille cinq cents euros (EUR 467,500,-) est dès à présent à la libre disposition de la Société, la preuve en a été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'associé unique a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre et d'allouer les quatre mille six cent soixante-quinze (4.675) nouvelles parts sociales au dit souscripteur.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique a décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 8. "Le capital social est fixé à quatre cent quatre-vingt mille euros (EUR 480.000,-) représenté par quatre mille huit cents (4.800) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à quatre mille euros.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M.LOESCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 16 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15330. Reçu deux mille trois cent trente-sept euros cinquante cents 467.500,00 € à 0,5% = 2.337,50 €.

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009004217/239/142.

(090001341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Syngenta Luxembourg Finance (#2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 88.013.

In the year two thousand and eight, on the seventeenth day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the sole member of the company SYNGENTA LUXEMBOURG FINANCE (#2) S.à r.l., having its registered office at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 88.013, incorporated by a deed received by Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on June 21, 2002, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1322 dated September 12, 2002 (hereinafter referred to as the "Company").

The Articles of Incorporation of the Company have been amended by a deed received by the the presaid notary public Joseph ELVINGER, on June 25, 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1474 dated October 11, 2002.

The extraordinary general meeting of the sole member was presided by Mrs Corinne PETIT, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appointed as Secretary Maître Mevlüde-Aysun TOKBAG, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as Scrutineer Maître Nathalie HOULLÉ, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

These three individuals constituted the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting drew up the attendance list, which, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder representing the sole member, by the members of the board and the notary public, will remain attached to the present minutes together with the proxies and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The Chairman declared and requested the notary public to state that:

I. According to the attendance list, the sole member representing the full amount of the capital of USD 12,500.- (twelve thousand five hundred United States Dollars) is validly represented at the meeting. The meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda, without there having been a prior convening notice.

II. The agenda of the meeting was the following:

1. Winding-up and opening of the liquidation of the Company.
2. Appointment of the liquidator.
3. Determination of the powers of the liquidator.
4. Determination of the remuneration of the liquidator.
5. Miscellaneous.

III. Then the general meeting, after having considered itself as duly composed and convened, and given its approval with respect to the explanations of the Chairman, deliberated and passed, via unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved the voluntary winding-up of the Company and the opening of the liquidation of the Company with immediate effect.

Second resolution

The general meeting resolved to appoint Mr François BROUXEL, lawyer, residing professionally at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, to assume the role as liquidator of the Company.

Third resolution

The general meeting resolved to confer to the liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg commercial companies act dated as of August 10, 1915 (hereafter referred to as the "Act").

The liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Act, without prior consent of the general meeting of the Company.

The liquidator is exempted from the obligation of drawing-up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company.

The liquidator may, under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of their powers and for such duration as he may deems fit, to one or several representatives.

The liquidator shall also be authorised to make advance payments of any surplus assets of the Company to the general meeting of the Company as he deems fit.

Fourth resolution

The general meeting resolved that the liquidator shall not be entitled to any specific compensation.

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the Chairman brought the meeting to a close.

Expenses, Costs, Remuneration and charges

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present deed, is estimated at one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

There being no further business, the meeting was terminated.

Whereof, the present notarized deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société SYNGENTA LUXEMBOURG FINANCE (#2) S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée auprès du

Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.013, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1322 du 12 septembre 2002,

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Maître Joseph ELVINGER, en date du 25 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1474 du 11 octobre 2002.

L'assemblée générale extraordinaire s'est ouverte sous la présidence de Mme Corinne PETIT, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président a désigné comme Secrétaire Maître Mevlüde-Aysun TOKBAG, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a désigné comme Scrutateur Maître Nathalie HOULLÉ, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ces trois personnes ont constitué le bureau de l'assemblée.

Le bureau ainsi constitué a dressé la liste de présence qui, après avoir été signée "ne varietur" par l'associé unique, le mandataire de l'associé unique représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise ensemble avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

Le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, l'associé unique représentant l'intégralité du capital social de USD 12.500,- (douze mille cinq cents dollars des Etats-Unis) était valablement représenté à l'assemblée. L'assemblée pouvait en conséquence valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu de convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

1. Dissolution et mise en liquidation de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur.
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur.
4. Fixation de la rémunération du liquidateur.
5. Divers.

III. Puis, l'assemblée générale se considérant, comme dûment constituée et convoquée, et ayant approuvé les déclarations du Président, a délibéré et pris par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé la dissolution volontaire de la Société et a prononcé sa mise en liquidation avec effet immédiat.

Seconde résolution

L'assemblée générale a décidé de nommer M. François BROUXEL, Avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, pour assumer les fonctions de liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé d'attribuer au liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, (ci-après dénommée la "Loi").

Le liquidateur est autorisé à passer tous les actes et exécuter toutes les opérations, y compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale de la Société.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peuvent, à ce sujet, s'en référer entièrement aux écritures de la Société.

Le liquidateur peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'assemblée générale de la Société tel qu'il le jugera opportun.

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé que le liquidateur n'aura droit à aucune rémunération particulière.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président a levé la séance.

Frais, Coûts, Rémunération et charges

Le montant des frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, est estimé à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de ces personnes comparantes, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants, ils ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: C. Petit, M. A. Tokbag N. Houllé et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 23 décembre 2008. LAC/2008/52116. Reçu douze euros Eur 12,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009004223/5770/138.

(090001388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Triclinium AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 129.975.

Le bilan et les comptes de profits et pertes au 31 décembre 2007 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Monsieur Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2009004098/636/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11446. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Vatel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 82.258.

Le bilan et les comptes de profits et pertes au 31 décembre 2007 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Monsieur Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2009004099/636/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11445. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Eureka Travel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 69, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 86.201.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/12/2008.

EUREKA TRAVEL S.A.

Signature

Référence de publication: 2009004119/3258/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX06947. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

State Street Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 32.771.

In the year two thousand and eight, on the seventeenth of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "State Street Bank Luxembourg S.A.", a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 49, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 19 January 1990, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 265 of 6 August 1990 and registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 32.771 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 29 January 2003 pursuant to a notarial deed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 299 of 20 March 2003.

The meeting was opened at 5.15 p.m. with Mr Freddy BRAUSCH, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Patrick GEORTAY, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Laurent SCHUMMER, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following statements and declarations:

(i) The agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To consider the report prepared by the Board of Directors in accordance with article 32-3 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended and to create an authorized corporate capital in an amount of one hundred thirty million Euro (EUR 130,000,000.-) divided into eight hundred thousand (800,000) shares without nominal value and to authorize the Board of Directors, with authority to sub-delegate to one of the Company's Directors or two members of the Company's senior management (Vice-Presidents and above), during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of 17 December 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (i) to realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several tranches by the issue of new shares with or without share premium, in consideration for a payment in cash or in kind, following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by conversion of claims or in any other manner; (ii) to determine the place and date of the issue, the issue price, the terms and conditions of the subscription and the payment of the newly issued shares; and (iii) to withdraw or restrict the preferential subscription right of the shareholders in case the new shares are subscribed for in cash;

2 To amend the articles of association to add a third paragraph to article 5 to reflect the creation of the authorized capital.

(ii) The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of shares held by each shareholder were shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, signed by the proxy holders, the board of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed and filed with the registration authorities.

(iv) The entire corporate capital of the Company was represented at the meeting; all shareholders present or represented declared that they have been informed of the agenda of the meeting and declared to waive all convening requirements.

(v) The meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) The general meeting of shareholders adopted the following resolutions each time by unanimous vote:

First resolution

The general meeting considered the report prepared by the Board of Directors of the Company in accordance with article 32-3 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, regarding the withdrawal or restriction of the preferential subscription right of the shareholders which report shall remain annexed to the present deed.

Based on this report, the general meeting resolved to create an authorized corporate capital of an amount of one hundred thirty million Euro (EUR 130,000,000.-) divided into eight hundred thousand (800,000) shares without nominal value. The general meeting further resolved to authorize the Company's Board of Directors, with authority to sub-delegate to one of the Company's Directors or two members of the Company's senior management (Vice-Presidents and above), during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of this extraordinary general meeting in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (i) to realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several tranches by the issue of new shares with or without share premium, in consideration for a payment in cash or in kind, following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by conversion of claims or in any other manner; (ii) to determine the place and date of the issue, the issue price, the terms and conditions of the subscription and the payment of the newly issued shares; and (iii) to withdraw or restrict the preferential subscription right of the shareholders in case the new shares are subscribed for in cash.

Second resolution

In order to reflect the above resolution, the general meeting resolved to add a third paragraph to article 5 of the Company's articles of incorporation which will read as follows:

"The Company's authorized share capital is fixed at one hundred thirty million Euro (EUR 130,000,000.-) divided into eight hundred thousand (800,000) shares without nominal value. The Board of Directors is authorized, with authority to sub-delegate to one of the Company's Managing Directors or two members of the Company's senior management (Vice-Presidents and above), during a period ending five (5) years after the publication of the minutes of the extraordinary general held on 17 December 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (i) to realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several tranches by the issue of new shares with or without share premium, in consideration for a payment in cash or in kind, following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by conversion of claims or in any other manner; (ii) to determine the place and date of the issue, the issue price, the terms and conditions of the subscription and the payment of the newly issued shares; and (iii) to withdraw or restrict the preferential subscription right of the shareholders in case the new shares are subscribed for in cash."

There being no other business on the agenda, the meeting was closed at 5.30 p.m..

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept décembre.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "State Street Bank Luxembourg S.A.", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 49, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 19 janvier 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le n° 265 du 6 août 1990 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 32.771 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 29 janvier 2003 par un acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le n° 299 du 20 mars 2003.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 17.15 heures sous la présidence de Monsieur Freddy BRAUSCH, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Monsieur Patrick GEORTAY, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Laurent SCHUMMER, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour:

1 Prendre en considération le rapport préparé par le conseil d'administration conformément à l'article 32-3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifié, et créer un capital autorisé d'un montant de cent trente millions d'euros (EUR 130.000.000,-) divisé en huit cent mille (800.000) actions sans valeur nominale et autoriser le conseil d'administration, avec autorisation pour sous-déléguer à un des administrateurs de la Société ou des deux membres de la direction de la Société (Vice-Président et au-dessus), pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de (i) réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches par l'émission de nouvelles actions avec ou sans prime d'émission, en contrepartie d'un paiement en espèces ou en nature, suivant l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le conseil d'administration sous les conditions de bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés d'actions, obligations ou autres instruments similaires), d'obligations convertibles ou d'autres instruments similaires émis de temps en temps par la Société, par la conversion de créances ou de toute autre manière, (ii) déterminer le lieu et la date d'émission, le prix d'émission, les conditions générales de souscription et de libération des nouvelles actions et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires lors de la souscription de nouvelles actions contre paiement en espèces;

2 Modifier les statuts pour ajouter un troisième paragraphe à l'article 5 de manière à refléter la création du capital autorisé.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iv) Que l'intégralité du capital social était présente ou représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a pris en considération le rapport préparé par le conseil d'administration conformément à l'article 32-3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifié, concernant la suppression ou la limitation du droit préférentiel de souscription des actionnaires, lequel rapport restera annexé au présent acte.

Sur la base de ce rapport, l'assemblée générale a décidé de créer un capital autorisé d'un montant de cent trente millions d'euros (EUR 130.000.000,-) divisé en huit cent mille (800.000) actions sans valeur nominale. L'assemblée générale a également décidé d'autoriser le conseil d'administration de la Société, avec autorisation pour sous-déléguer à un des administrateurs de la Société ou des deux membres de la direction de la Société (Vice-Président et au-dessus), pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication du procès-verbal de cette assemblée générale extraordinaire au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de (i) réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches par l'émission de nouvelles actions avec ou sans prime d'émission, en contrepartie d'un paiement en espèces ou en nature, suivant l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le conseil d'administration sous les conditions de bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés d'actions, obligations ou autres instruments similaires), d'obligations convertibles ou d'autres instruments similaires émis de temps en temps par la Société, par la conversion de créances ou de toute autre manière, (ii) déterminer le lieu et la date d'émission, le prix d'émission, les conditions générales de souscription et de libération des nouvelles actions et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires lors de la souscription de nouvelles actions contre paiement en espèces.

Seconde résolution

De manière à refléter la résolution ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires a décidé d'ajouter un troisième alinéa à l'article 5 des statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

" Le capital autorisé de la Société est fixé à cent trente million d'euros (EUR 130.000.000,-) divisé en huit cent mille (800.000) actions sans valeur nominale. Le conseil d'administration est autorisé, avec autorisation pour sous-déléguer à un des administrateurs de la Société ou des deux membres de la direction de la Société (Vice-Président et au-dessus), pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de (i) réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches par l'émission de nouvelles actions

avec ou sans prime d'émission, en contrepartie d'un paiement en espèces ou en nature, suivant l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le conseil d'administration sous les conditions de bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés d'actions, obligations ou autres instruments similaires), d'obligations convertibles ou d'autres instruments similaires émis de temps en temps par la Société, par la conversion de créances ou de toute autre manière, (ii) déterminer le lieu et la date d'émission, le prix d'émission, les conditions générales de souscription et de libération des nouvelles actions et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires lors de la souscription de nouvelles actions contre paiement en espèces."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 17.30 heures.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. BRAUSCH, P. GEORTAY, L. SCHUMMER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15665. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009004219/239/184.

(090001357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Toolux Sanding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 142.041.

In the year two thousand eight, on the eighteenth of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Christophe BLONDEAU, employee, residing at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

acting in his capacity as a special proxy holder of the Board of Directors of "TOOLUX SANDING S.A.", a company ("société anonyme") having its registered office at 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, registered with the Companies and Trade Register in Luxembourg section B under number 142.041, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on October 2, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereinafter the "Company"), number 2557 of October 20, 2008 and whose articles of incorporation have modified pursuant to a deed of the undersigned notary on October 13, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereinafter the "Company"), number 2623 of October 27, 2008,

by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted by the Board of Directors of the Company, on December 17, 2008, a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The appearing person, acting in his above stated capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I.- The subscribed share capital of the Company is presently set at one million three hundred and fifty thousand euro (EUR 1,350,000.-) divided into one million three hundred and fifty thousand (1,350,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

II.- That pursuant to Article FIVE (5) of the Company's Articles of Association, the authorised capital of the Company has been fixed at fourteen million euro (EUR 14,000,000.-) to be divided into shares with a par value of one euro (EUR 1.-). The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

III.- That the Board of Directors, in its meeting of December 17, 2008 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article FIVE (5) of the Company's Articles of Association, has realised an increase of the issued share capital by an amount of four hundred and three thousand six hundred and sixty-seven euro (EUR 403,667.-) in order to raise the issued share capital to the amount of one million seven hundred and fifty-three thousand six hundred and sixty-seven euro (EUR 1,753,667.-) by the creation and issue of four hundred and three thousand six hundred and sixty-seven (403.667) new shares with a par value of one euros (EUR 1.-) and, having the same rights and privileges as the already existing shares.

IV.- That the Board of Directors of the Company, in its meeting of December 17, 2008, has accepted the subscription of the total of four hundred and three thousand six hundred and sixty-seven (403.667) new shares as follows:

- one thousand six hundred (1.600) new shares by Société Privée de Gestion de Patrimoine SPGP, with registered office 142, boulevard Haussmann, F-75008 Paris.
- one thousand six hundred (1,600) new shares by Amplegest, with registered office 77, rue Boissière, F-75016 Paris.
- one hundred and sixty (160) new shares, by Fides Gestion SARL, with registered office 19, rue la Boétie, F-75008 Paris.
- eighty (80) new shares by Expertise et Accompagnement SARL, with registered office 19, rue la Boétie, F-75008 Paris.
- two hundred and forty (240) new shares by Allocation d'Actifs Conseils "A.A.C.", with registered office 19, rue la Boétie, F-75008 Paris.
- three hundred and ninety-nine thousand nine hundred and eighty-seven (399.987) new shares by Kun Yuan Capital Limited, with registered office at Akar Bldg, 24 de Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands

All these shares have been paid up in cash by the subscribers so that the total sum of five million eighty-two thousand one hundred and sixty-seven euro fifty-three cents (EUR 5,082,167.53) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

The total contribution of five million eighty-two thousand one hundred and sixty-seven euro fifty-three cents (EUR 5,082,167.53) represents four hundred and three thousand six hundred and sixty-seven euro (EUR 403,667.-) for the capital and four million six hundred and seventy-eight thousand five hundred euro fifty-three cents (EUR 4,678,500.53) for the share premium.

V.- That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, paragraph one of Article FIVE (5) of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

"The subscribed capital of the Company is set at one million seven hundred and fifty-three thousand six hundred and sixty-seven euro (EUR 1,753,667.-) divided into one million seven hundred and fifty-three thousand six hundred and sixty-seven (1,753,667) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately thirty-two thousand euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Christophe BLONDEAU, employé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de "TOOLUX SANDING S.A.", une société anonyme ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 142.041, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2557 du 20 octobre 2008 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2623 du 27 octobre 2008.

en vertu de résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la Société en date du 17 décembre 2008, une copie desdites résolutions, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle personne comparante, agissant en sa-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à un million trois cent cinquante mille euros (EUR 1.350.000,-) divisé en un million trois cent cinquante mille (1.350.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune entièrement libérées.

II.- Qu'en vertu de l'article CINQ (5) des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à quatorze millions d'euros (EUR 14.000.000,-) qui sera représenté par des actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-). Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

III.- Que le Conseil d'Administration de la Société, par sa décision du 17 décembre 2008, et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article CINQ (5) des statuts de la Société, a réalisé une augmentation du capital social souscrit à concurrence de quatre cent trois mille six cent soixante-sept euros (EUR 403.667,-) en vue de porter le capital social souscrit à un million sept cent cinquante-trois mille six cent soixante-sept euros (EUR 1.753.667,-) par la création et l'émission de quatre cent trois mille six cent soixante-sept (403.667) nouvelles actions, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV.- Que le Conseil d'Administration de la Société, lors de sa réunion du 17 décembre 2008, a accepté la souscription de la totalité des quatre cent trois mille six cent soixante-sept (403.667) nouvelles actions comme suit:

- mille six cents (1.600) actions nouvelles par Société Privée de Gestion de Patrimoine SPGP, ayant son siège social au 142, boulevard Haussmann, F-75008 Paris.

- mille six cents (1.600) actions nouvelles par Amplegest, ayant son siège social 77, rue Boissière, F-75016 Paris.

- cent soixante (160) actions nouvelles par Fides Gestion SARL, ayant son siège social 19, rue la Boétie, F-75008 Paris.

- quatre-vingt (80) actions nouvelles par Expertise et Accompagnement SARL, ayant son siège social 19, rue la Boétie, F-75008 Paris.

- deux cent quarante (240) actions nouvelles par Allocation d'Actifs Conseils "A.A.C.", ayant son siège social 19, rue la Boétie, F-75008 Paris.

- trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-sept (399.987) actions nouvelles par Kun Yuan Capital Limited, ayant son siège social Akar Bldg, 24 de Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Toutes ces actions ont été libérées en numéraire, de sorte que la somme totale de cinq millions quatre-vingt-deux mille cent soixante-sept euros cinquante-trois cents (EUR 5.082.167,53) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

L'apport total de cinq millions quatre-vingt-deux mille cent soixante-sept euros cinquante-trois cents (EUR 5.082.167,53) consiste en quatre cent trois mille six cent soixante-sept euros (EUR 403.667,-) de capital et en quatre millions six cent soixante-dix-huit mille cinq cents euros cinquante-trois cents (EUR 4.678.500,53) de prime d'émission.

V.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le premier alinéa de l'article CINQ (5) des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

Art. 5. Premier alinéa. "Le capital souscrit de la société est fixé à un million sept cent cinquante-trois mille six cent soixante-sept euros (EUR 1.753.667,-) divisé en un million sept cent cinquante-trois mille six cent soixante-sept (1.753.667) actions, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à environ trente-deux mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. BLONDEAU, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15672. Reçu vingt-cinq mille quatre cent dix Euros quatre-vingt-quatre Cents (5.082.167,53 à 0,5 % = 25.410,84 EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009004220/239/142.

(090001364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Finanziaria Internazionale Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 75.646.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 19 décembre 2008

Les démissions de Messieurs Régis DONATI et Daniele MARIANI de leurs postes d'administrateurs de la société sont acceptées.

Monsieur Giovanni GARCEA, employé privé, né le 08.11.1980, à Padova (Italie), résidant professionnellement au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et Madame Cristina LEVIS, employée privée, née le 16.02.1981, à Belluno (Italie), résidant professionnellement au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs de la société. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Le siège social de la société est transféré au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

FINANZIARIA INTERNAZIONALE LUXEMBOURG S.A.

Vincenzo MONTANO / Thierry HUBERT

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009004491/545/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11193. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Pollux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 6.789.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 5 décembre 2008

- Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 23, avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

- Le Conseil d'administration prend acte de la modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle des Administrateurs personnes physiques suivants de la Société comme suit:

* Monsieur Serge KRANCENBLUM, Diplômé M.B.A., demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

* Mademoiselle Noëlle PICCIONE, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

* Monsieur Salim BOUREKBA, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086).

- Le Conseil d'administration prend acte du changement de siège social de la société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, ayant son siège social désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F à LUXEMBOURG (L-1882).

Certifié sincère et conforme

POLLUX S.A.

S. BOUREKBA / N. PICCIONE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009004488/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10812. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Gai Mattiolo S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 118.163.

GLOBAL TRUST ADVISORS S.A. a dénoncé par lettre datée du 11 décembre 2008 tout office de domiciliations de ladite société, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009004445/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07320. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Smat's, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 115.192.

Le bilan et les comptes de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2009004097/636/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11456. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Sobedal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8826 Perlé, 5, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 86.095.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 décembre 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009004255/231/14.

(090001089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

SDM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 142.790.

L'an deux mille huit, le onze décembre.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

"LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", en abrégé "INTERCONSULT S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

ici représentée par:

a) Madame Angelina SCARCELLI, employée privée, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Madame Carine AGOSTINI, employée privée, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe.

La prédite société "INTERCONSULT S.A.", agissant en sa qualité d'associé unique de "SDM S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR)

chacune, constituée sous les lois de l'Italie, par acte notarié reçu par Dott. Francesco MARINO, notaire de résidence à Rome (Italie), en date du 13 mai 1994 et dont son siège social fut transféré de Rome (Italie) au Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'un acte notarié reçu par le notaire soussigné, le 4 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2898 du 4 décembre 2008 et page 139 094,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 142.790 et ayant actuellement son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (la "Société").

Les statuts de la Société n'ont pas subi de modifications depuis le transfert de son siège social vers le Grand-Duché de Luxembourg, constaté le 4 novembre 2008.

La partie comparante, agissant en sa qualité d'associé unique et représentée comme ci-dessus stipulé, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide d'approuver les comptes intérimaires de la Société arrêtés au 1^{er} décembre 2008.

Une copie de ces comptes a été donnée au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

L'associé unique décide, avec effet en date de ce jour, de transférer le siège social, statutaire et administratif de la Société et le domicile fiscal du 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) au 53rd Street Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama-City (République du Panama).

Troisième résolution

L'associé unique décide que la Société adoptera la nationalité panaméenne.

L'associé unique souligne que le transfert du siège social du Grand-Duché de Luxembourg à Panama-City, n'impliquera pas la création d'une nouvelle entité juridique.

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'autoriser les membres actuels du conseil de gérance de la Société ou toute autre personne désignée à cet effet, d'entreprendre toute procédure nécessaire et d'exécuter et de fournir tout document nécessaire au Registre des Sociétés à Panama-City ainsi qu'au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg afin d'assurer la bonne et exacte continuation de la Société en tant que société exemptée sous le droit panaméen et la cession de la Société en tant que société de droit luxembourgeois.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de soumettre les résolutions deux (2) à quatre (4) inclus, prises ci-avant, à la condition suspensive de l'enregistrement/inscription de la Société à Panama-City par les autorités panaméennes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.SCARCELLI, C.AGOSTINI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 16 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15337. Reçu douze euros 12,- €.

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009004218/239/60.

(090001354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Gottschol Alcuilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang, Z.I. Eselborn-Lentzweiler.

R.C.S. Luxembourg B 92.809.

Constituée suivant acte de Me Marc DELVAUX, notaire alors de résidence à Clervaux, en date du 3 août 1961, publié au Mémorial C no 66 du 25 août 1961, dont les statuts ont été modifiés par actes du 21 septembre 1962, publié au Mémorial C no 86 du 24 octobre 1962, du 18 septembre 1967, publié au Mémorial C no 149 du 18 octobre 1967, du 16 décembre 1969, publié au Mémorial C no 42 du 13 mars 1970, du 19 juin 1972, publié au Mémorial C no 149 du 20 septembre 1972, du 27 janvier 1978, publié au Mémorial C no 54 du 18 mars 1978 et du 17 juin 1985 (de Me Christiane DOERNER, notaire alors de résidence à Clervaux), publié au Mémorial C no 248 du 30 août 1985, du 15 décembre 1988 (de Me Camille MINES, notaire alors de résidence à Clervaux), publié au Mémorial C no 147 du 29 mai 1989, du 24 octobre 1994, publié au Mémorial C no 51 du 1^{er} février 1995, du 21 novembre 1994, publié

au Mémorial C no 128 du 22 mars 1995, du 24 juin 1997 (de Me Camille MINES, notaire maintenant de résidence à Rédange/Attert), publié au Mémorial C no 547 du 6 octobre 1997, du 6 juillet 2007 (de Me Jean SECKLER, notaire résidence à Junglinster), publié au Mémorial C no 2174 du 2 octobre 2007.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12.12.2008.

Pour GOTTSCHOL ALCUILUX S.A.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2009004387/1261/26.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09859. - Reçu 44,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090000792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Financial London Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 92.230.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Pour FINANCIAL LONDON GROUP SARL

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009003815/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09433. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090000017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Tempura S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 57.083.

Extrait des résolutions prise lors de la réunion du Conseil d'administration du 21 octobre 2008

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Benoît PARMENTIER de son mandat d'Administrateur et de ses fonctions de Président du Conseil d'administration avec effet au 31 octobre 2008.

- Monsieur Salim BOUREKBA, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Benoît PARMENTIER, démissionnaire, avec effet au 31 octobre 2008, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée générale statutaire de l'an 2014.

- Le siège social de la Société est transféré au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

- Il est pris acte de la modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle des Administrateurs suivants de la Société comme suit:

* Monsieur François LANNERS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

* Monsieur Harald CHARBON, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- Il est pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, ayant son siège social désormais situé au 12 rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, à LUXEMBOURG (L-1882).

Fait à Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Certifié sincère et conforme

TEMPURA S.A.

H. CHARBON / F. LANNERS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009004456/795/30.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00392. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Natiris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 85.218.

Le Bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003819/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06685. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Natiris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 85.218.

Le Bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 23 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003820/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06683. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Winward International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 69.114.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009003828/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08892. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

AAA Penbelsoc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 116.620.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/01/09.

Pour la société
Wilhelm Pelckmans
Gérant

Référence de publication: 2009003840/1559/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08116. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Assolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 68.527.

Le bilan de la société au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009003829/655/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08882. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Vestris S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 54.278.

Le bilan de clôture de la liquidation au 05/11/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/12/2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003835/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07778. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Co-Investor (Lux) Beteiligungs-Gesellschaft, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 129.239.

Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung der Co-Investor (Lux) Beteiligungs-Gesellschaft

die am 27. Mai 2008 in Luxemburg stattfand:

1. Der Verwaltungsrat beschließt, nachdem Herr Christian Georg Bertschinger sein Amt als Verwaltungsratsmitglied am 30.04.2008 niedergelegt hat, Herrn Dr. Franz-Josef Lerdo, geboren am 24.01.1954 in Boppard, Deutschland, mit Berufsanschrift in Forchstrasse 188, CH-8704 Herrliberg, mit Wirkung vom 27. Mai 2008 bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung, welche am 11. Juni 2008 stattfinden wird, als Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft zu ernennen.

2. Der Verwaltungsrat beschließt, den Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Juli 2008 nach 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, zu verlegen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 15. Dezember 2008.

Für die Co-Investor (Lux) Beteiligungs-Gesellschaft
Die Zentralverwaltungsstelle
Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.
Manfred Dietrich / Diane Wolf

Référence de publication: 2009004440/1346/25.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11361. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Viable Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 80.878.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/12/08.

Signature.

Référence de publication: 2009003836/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05645. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

IQ Solutions S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 88.072.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Stan TORBA

Référence de publication: 2009003837/1559/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08128. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Gamma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5316 Contern, 40, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg B 82.718.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009003838/1559/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08112. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Road Runner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 42, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 72.610.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 18/12/08.

Pour la société
Claude POLIART
Gérant

Référence de publication: 2009003844/1559/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08123. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Gamma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5316 Contern, 40, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 82.718.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009003839/1559/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08113. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Medel Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 134.684.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MELDEL INVEST S.A.
Signature
Administrateur

Référence de publication: 2009003841/1559/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08117. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Taxander Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 20.120.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 5 décembre 2008

- Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 23, avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

- Le Conseil d'administration prend acte de la modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle des Administrateurs personnes physiques suivants de la Société comme suit:

* Madame Laurence MOSTADE, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

* Madame Antonella GRAZIANO, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

* Monsieur Olivier OUDIN, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086).

- Le Conseil d'administration prend acte du changement de siège social de la société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, ayant son siège social désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F à LUXEMBOURG (L-1882).

Certifié sincère et conforme
TAXANDER HOLDING S.A.
O. OUDIN / L. MOSTADE

Administrateur / Administrateur, Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009004463/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00388. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Altitude Seven S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9940 Asselborn, Maison 130.

R.C.S. Luxembourg B 97.757.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/01/09.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009003843/1559/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08120. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Harvest Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.420.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009003845/520/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX06052. - Reçu 68,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

SSFS S.A., Standard Software and Firmware Services S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 75, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 17.416.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009003846/2796/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX10883. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Corton Meyney S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 67.894.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société tenue le 27 novembre 2008 au siège social

Il a été décidé

de nommer Madame Véronique Wauthier, Avocat à la Cour, née le 11 mars 1965 à Arlon, demeurant professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Extrait certifié conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009003919/322/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10126. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Mathgen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8476 Eischen, 1, rue de Steinfort.

R.C.S. Luxembourg B 74.256.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009003847/2796/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX10878. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Echotec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8017 Strassen, 18B, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 91.908.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009003848/2796/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX10879. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Nopson G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5408 Bous, 45, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 68.856.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009003849/2796/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX10880. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

MSEOF Luxury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.492.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 129.210.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance de la Société tenue en date du 28 novembre 2008 qu'il a été décidé, sur base de l'article 5 des statuts, de transférer le siège social de la Société du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009004454/1138/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00941. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

FIDUCIAIRE A.C.I. S.A., Fiduciaire des artisans, commerçants et industriels, Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 75, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 77.163.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009003850/2796/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX10881. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Syngenta Participations AG & Co. SNC, Société en nom collectif.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 78.883.

In the year two thousand and eight, on the seventeenth day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the members of the company SYNGENTA PARTICIPATIONS AG & Co. SNC, having its registered office at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 78.883, incorporated by a deed received by Maître Léon THOMAS said Tom METZLER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on November 17, 2000, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 394 dated May 30, 2001 (hereinafter referred to as the "Company").

The Articles of Incorporation of the Company have been amended by a deed received by Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on June 25, 2002, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1473 dated October 11, 2002,

and for the last time by a deed received by Maître Léon THOMAS said Tom METZLER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on May 2003, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 646 dated June 13, 2003.

The extraordinary general meeting of the members was presided by Mrs Corinne PETIT, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appointed as Secretary Maître Mevlüde-Aysun TOKBAG, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as Scrutineer Maître Nathalie HOULLÉ, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

These three individuals constituted the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting drew up the attendance list, which, after having been signed "ne varietur" by the proxy holders representing the members, by the members of the board and the notary public, will remain attached to the present minutes together with the proxies and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The Chairman declared and requested the notary public to state that:

I. According to the attendance list, all the members representing the full amount of the capital of USD 100.000.- (one hundred thousand United States Dollars) were validly represented at the meeting. The meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda, without there having been a prior convening notice.

II. The agenda of the meeting was the following:

1. Winding-up and opening of the liquidation of the Company.
2. Appointment of the liquidator.
3. Determination of the powers of the liquidator.

4. Determination of the remuneration of the liquidator.

5. Miscellaneous.

III. Then the general meeting, after having considered itself as duly composed and convened, and given its approval with respect to the explanations of the Chairman, deliberated and passed, via unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved the voluntary winding-up of the Company and the opening of the liquidation of the Company with immediate effect.

Second resolution

The general meeting resolved to appoint Mr François BROUXEL, lawyer, residing professionally at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, to assume the role as liquidator of the Company.

Third resolution

The general meeting resolved to confer to the liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg commercial companies act dated as of August 10, 1915 (hereafter referred to as the "Act").

The liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Act, without prior consent of the general meeting of the Company.

The liquidator is exempted from the obligation of drawing-up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company.

The liquidator may, under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of their powers and for such duration as he may deems fit, to one or several representatives.

The liquidator shall also be authorised to make advance payments of any surplus assets of the Company to the general meeting of the Company as he deems fit.

Fourth resolution

The general meeting resolved that the liquidator shall not be entitled to any specific compensation.

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the Chairman brought the meeting to a close.

Expenses, Costs, Remuneration and charges

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present deed, is estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

There being no further business, the meeting was terminated.

Whereof, the present notarized deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société SYNGENTA PARTICIPATIONS AG & Co. SNC, établie et ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.883, constituée suivant acte reçu par Maître Léon THOMAS dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 394 du 30 mai 2001,

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1473 du 11 octobre 2002,

et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Léon THOMAS dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 mai 2003, publié au Recueil des Sociétés et Associations n° 646 en date du 13 juin 2003.

L'assemblée générale extraordinaire s'est ouverte sous la présidence de Mme Corinne PETIT, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président a désigné comme Secrétaire Maître Mevlüde-Aysun TOKBAG, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a désigné comme Scrutateur Maître Nathalie HOULLÉ, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ces trois personnes ont constitué le bureau de l'assemblée.

Le bureau ainsi constitué a dressé la liste de présence qui, après avoir été signée "ne varietur" par les associés, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise ensemble avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

Le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, tous les associés représentant l'intégralité du capital social de USD 100.000,- (cent mille dollars des Etats-Unis) étaient valablement représentés à l'assemblée. L'assemblée pouvait en conséquence valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu de convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

1. Dissolution et mise en liquidation de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur.
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur.
4. Fixation de la rémunération du liquidateur.
5. Divers.

III. Puis, l'assemblée générale se considérant, comme dûment constituée et convoquée, et ayant approuvé les déclarations du Président, a délibéré et pris par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé la dissolution volontaire de la Société et a prononcé sa mise en liquidation avec effet immédiat.

Seconde résolution

L'assemblée générale a décidé de nommer M. François BROUXEL, Avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, pour assumer les fonctions de liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé d'attribuer au liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, (ci-après dénommée la "Loi").

Le liquidateur est autorisé à passer tous les actes et exécuter toutes les opérations, y compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale de la Société.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peuvent, à ce sujet, s'en référer entièrement aux écritures de la Société.

Le liquidateur peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'assemblée générale de la Société tel qu'il le jugera opportun.

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé que le liquidateur n'aura droit à aucune rémunération particulière.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président a levé la séance.

Frais, Coûts, Rémunération et charges

Le montant des frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, est estimé à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de ces personnes comparantes, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants, ils ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: C. Petit, M. A. Tokbag, N. Houllé et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 23 décembre 2008. LAC/2008/52117. Reçu douze euros Eur 12,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009004222/5770/143.

(090001380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Seaside Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 132.829.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 11 novembre 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Christophe DAVEZAC et de Madame Géraldine SCHMIT de leur poste d'administrateurs B de la société avec effet au 31 octobre 2008.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Alain PEIGNEUX, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au poste d'administrateur B de la société avec effet au 31 octobre 2008.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

L'Assemblée nomme Monsieur Daniel ADAM, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au poste d'administrateur B de la société avec effet au 31 octobre 2008.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Troisième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Wood, Appleton, Oliver Experts-Comptables S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet au 31 octobre 2008.

Quatrième résolution

L'Assemblée nomme Read S.à r.l., ayant son siège social au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet au 31 octobre 2008.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009004496/587/33.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06469. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Raisa Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.397.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009003861/717/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09403. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.
